



Paris, le 18 juin 2012

Nouveau Désaccord Collectif ?

Le *protocole d'accord relatif à la méthode et aux moyens dans le cadre de la négociation du Nouvel accord collectif* du 23 août 2010 prévoyait « une seconde période de négociation [...] comprise entre le 8 février 2011 et le **8 octobre 2012 au plus tard**, à l'issue de laquelle un accord [...] doit être mis la à signature » (sic).

Aujourd'hui les négociations sont *en panne*. Plus de trois ans après la dissolution de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel (AESPA) et la dénonciation de la Convention collective qui s'en est suivie, nous assistons encore à une « **guerre de préalables** » sur les bases même de la négociation : système salarial et paritarisme (essentiellement les CPS).

Les négociateurs, direction et organisations syndicales représentatives, font face à un **calendrier intenable** pour parvenir à un texte décent pour l'ensemble des salarié-e-s. Comment en sommes-nous arrivés là ? D'interruptions de séance en suspensions de négociations, les semaines et les mois ont défilé sans que n'évoluent les textes proposés par la direction. Jusqu'à preuve du contraire.

Qu'en est-il exactement des sujets aussi primordiaux que le **système salarial**, la **prévoyance**, le **sort des cachetiers** ? Dans quelle mesure certaines **fiches emploi** proposées par la direction pour définir les activités des salarié-e-s ont-elles été amendées favorablement par les syndicats représentatifs par un rappel des pratiques professionnelles ? Pouvons-nous nous satisfaire d'un descriptif qui fait l'impasse sur toute une partie de nos activités ?

L'Unsa exprime sa plus grande **inquiétude** sur ce qu'il adviendra de l'ensemble des salarié-e-s de Radio France à la date du 9 octobre, d'ores et déjà imminente. Il est impensable que des **mesures unilatérales**, décidées par la seule direction, définissent nos emplois, nos évolutions de carrières, tout en remettant en cause certains acquis comme, par exemple, les jours de fractionnement, également nommés congés hors période.

La négociation doit absolument avancer pour le bénéfice des salarié-e-s !

L'Unsa interpelle la présidence de Radio France pour que soient entendues des revendications légitimes :

- La garantie d'une **évolution salariale** à l'échelle de nos carrières.
- La redéfinition des fameux CDDU, contrats de **cachetiers**, inacceptables dans la mouture actuelle.
- Une protection contre les aléas de la vie par une bonne **prévoyance**.
- Le maintien de nos **jours de congés**.
- Un travail de fonds sur la **définition des métiers et emplois** en tenant compte des réalités liées au multimedia.